

Envoi : 26/06/2018

Réception par le Préfet : 26/06/2018

Publication : 29/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2018-3-1-4

Séance du vendredi 22 juin 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE : M. DELMOND

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-1-2 du 17 mars 2017 relative au vote du budget primitif 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-3-1-16 du 23 juin 2017 relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-5-1-3 du 6 novembre 2017 relative au vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-6-1-2 du 8 décembre 2017 relative au vote de la décision modificative n°3 de l'exercice 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif au compte administratif 2017, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- Arrête le compte administratif 2017, détaillé selon le tableau annexé à la présente délibération (annexe n°1), qui dégage un excédent global de 87 154 914,06 €, dont 85 049 225,48 € pour le budget principal, 1 316 119,15 € pour le budget annexe de la Cité de l'enfance et 789 569,43 € pour budget annexe de la Régie départementale de Production d'Énergie,
- Approuve les maquettes du compte administratif 2017 jointes à la présente délibération,
- Donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.